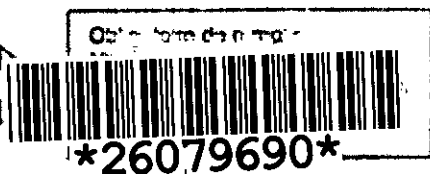


**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réserve
au
Moniteur
belgeDéposé au greffe du
tribunal de l'entreprise de Liège,
division Arlon, le 09/06/2026
Le Greffier, GreffeN° d'entreprise : **0415 867 704****Nom**(en entier) : **ACOMATRA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Complexe douanier - AUBANGE, S/N à 6790 Aubange****Objet de l'acte : Démission et nomination**

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 14 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 mai à 14.00 heures, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivants à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Changement d'administrateur ;
2. Pouvoir
3. Divers.

L'actionnaire unique, la Société Forma Group, une société à responsabilité limitée de droit belge, dont le siège social est situé au Complexe Douanier – Aubange S/N, B-6790 Aubange, immatriculée sous le numéro 0450.877.378, représentée par Monsieur Juan LEON HORNERO, a pris les résolutions suivantes :

Première résolution :

L'actionnaire unique prend acte de la démission et la radiation de Madame Nalleli Alejandra LUGO REYES, née le 7 juillet 1989 à San Cristobal (République Dominicaine), domiciliée au Rue des églantines 3 bte 12, B-6700 Arlon en sa qualité d'administrateur et administrateur-délégué.

Suite à cette radiation, Monsieur Juan LEON HORNERO, né le 3 mars 1981 à Cordoba (Espagne) domicilié à C. CORTO MALTES 4 P06 1 CORDOBA (Espagne), prendra la qualification de Administrateur et Administrateur-Délégué.

Deuxième résolution :

L'actionnaire unique donne procuration à Donne, par la présente, procuration à l'ASBL UCM Guichet d'entreprises, numéro d'entreprise 0480.411.504 dont le siège social est situé à 5100 Namur (Wierde), Chaussée de Marche, 637, ainsi qu'à toute personne travaillant pour l'ASBL UCM Guichet d'entreprises afin d'accomplir les actes nécessaires à la publication dans les Annexes du Moniteur belge de la (des) décision(s) ci-annexée (s), en ce compris procéder à la signature des formulaires de publication.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est clôturée à 14 heures 30 après que le présent procès-verbal ait été signé par les associés.

A Aubange le 14 Mai 2026

Aline JOSIS
Mandataire

Déposé en même temps : PV d'AG signé et procuration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/06/2026 - Annexes du Moniteur belge